

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 27 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture

NOR : MICB2023855A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 27 octobre 2020, est autorisée au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture.

Les concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture sont ouverts dans la branche d'activité professionnelle suivante : « sciences et techniques appliquées aux domaines culturels ».

Le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne est fixé à 22. Ils sont répartis dans les spécialités et disciplines suivantes :

Concours externe : 16 postes :

- spécialité 1 : « sciences humaines et sociales » :
 - discipline « sciences humaines » : 4 postes ;
 - discipline « sciences sociales » : 2 postes ;
- spécialité 2 : « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » :
 - discipline « instrumentation scientifique » : 3 postes ;
 - discipline « analyse et traitement des biens culturels » : 4 postes ;
 - discipline « sciences de la nature et de l'environnement » : 1 poste ;
- spécialité 3 : « programmation, évaluation et valorisation de la recherche » :
 - discipline unique : 2 postes.

Concours interne : 6 postes :

- spécialité 1 : « sciences humaines et sociales » :
 - discipline « sciences humaines » : 3 postes ;
- spécialité 2 : « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » :
 - discipline « instrumentation scientifique » : 1 poste.
 - discipline « analyse et traitement des biens culturels » : 1 poste ;
- spécialité 3 : « programmation, évaluation et valorisation de la recherche » :
 - discipline unique : 1 poste.

Le détail de chacun de ces postes fera l'objet d'une publication ultérieure sur le site des concours du ministère de la culture, accessible à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-recherche/Ingenieur-de-recherche>.

Les candidats devront s'inscrire par internet du 5 novembre 2020, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 10 décembre 2020, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-recherche/Ingenieur-de-recherche>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Toute modification par voie électronique des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation dans l'application d'inscriptions Cyclades.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront se procurer le formulaire d'inscription papier :

- soit en utilisant le formulaire annexé à cet arrêté ;
- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des examens et des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe ou interne d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex ;
- soit en le téléchargeant sur le site internet des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filière-de-la-recherche/Ingénieur-de-recherche>.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Le formulaire d'inscription dûment complété et signé devra être envoyé, par voie postale, à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des examens et des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe ou interne d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 10 décembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Les candidats non inscrits par voie électronique devront effectuer toute demande de modification de données par courrier auprès du service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des examens et des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe ou interne d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

La dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

Les candidats inscrits au concours externe doivent transmettre les pièces suivantes :

- une copie des titres ou diplômes ;
- un *curriculum vitae* détaillé ;
- une lettre de motivation de 2 pages dactylographiées maximum ;
- une note décrivant les emplois éventuellement occupés et la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de sa participation personnelle.

Sera jointe à cette note, s'il y a lieu, la liste des références des publications du candidat.

Par ailleurs, les candidats devront fournir :

- un document officiel avec photographie justifiant leur appartenance à la nationalité française ou à l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout autre document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ou de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (condition à remplir au plus tard à la date de l'épreuve d'admission, soit le 12 avril 2021) ;
- le dossier de demande d'équivalence si la situation du candidat le justifie.

L'ensemble de ces documents doit être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades, à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 1^{er} février 2021, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi) : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>.

Les candidats inscrits au concours interne doivent transmettre les pièces suivantes :

- un *curriculum vitae* détaillé ;
- une lettre de motivation de 2 pages dactylographiées maximum ;
- une note décrivant les emplois éventuellement occupés et la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de sa participation personnelle.

Sera jointe à cette note, s'il y a lieu, la liste des références des publications du candidat.

Par ailleurs, les candidats devront fournir :

- un état des services justifiant au 1^{er} septembre de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, soit au 1^{er} septembre 2020, de la condition d'ancienneté d'au moins 7 années de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de niveau équivalent, ou d'au moins 7 années de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2^e de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, dans les conditions fixées par cet alinéa ;
- un justificatif de la position dite d'activité à la date de l'épreuve orale d'admission, soit le 12 avril 2021 ;
- un document officiel avec photographie justifiant leur appartenance à la nationalité française ou à l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité) ou tout autre document prouvant l'existence d'une procédure en cours d'acquisition de la nationalité française ou de l'un des Etats membres de l'Union

européenne ou de l'Espace économique européen (condition à remplir au plus tard à la date de l'épreuve d'admission soit le 12 avril 2021).

L'ensemble de ces documents doit être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades, à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 1^{er} février 2021, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi) : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>.

En cas d'impossibilité de téléverser leur dossier dans leur espace Cyclades, les candidats inscrits au concours externe ou interne pourront transmettre leur dossier par voie postale au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des examens et des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe ou interne d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 1^{er} février 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 12 avril 2021 en région parisienne. Pour cette épreuve, le recours à la visioconférence pourra être envisagé en cas de retour d'un état d'urgence sanitaire.

Les convocations à l'épreuve d'admission seront adressées aux candidats 15 jours avant la date de l'épreuve, sur leur espace candidat Cyclades : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine=>.

Le défaut de réception de la convocation à l'épreuve d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non-réception de la convocation quinze jours avant la date de l'épreuve, il appartient aux candidats de prendre contact avec le service interacadémique des examens et concours et/ou le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle du ministère de la culture en charge de l'organisation des concours.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la ministre de la culture.

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS
D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE DE 2^e CLASSE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE (SESSION 2020)**Uniquement pour les candidats non inscrits par voie électronique**

Formulaire à faire parvenir au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des examens et des concours (DEC 4), bureau G201, concours externe ou interne d'ingénieur de recherche de 2^e classe du ministère de la culture, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 10 décembre 2020, avant minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi).

IDENTIFICATION	COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date de naissance : Code postal et ville de naissance (précisez l'arrondissement et le pays si nécessaire) :	Téléphone fixe : Téléphone mobile : Adresse électronique :
ADRESSE D'EXPÉDITION PRINCIPALE ET PERMANENTE	
Résidence, bâtiment : N° : Rue : Code postal (avec arrondissement si nécessaire) : Commune de résidence : Pays :	

Veuillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.

Concours externe

CHOIX DE LA SPÉCIALITÉ/DISCIPLINE (une ou plusieurs spécialités et disciplines peuvent être cochées)
<input type="checkbox"/> Spécialité 1 : « sciences humaines et sociales » <input type="checkbox"/> Discipline « sciences humaines » <input type="checkbox"/> Discipline « sciences sociales »
<input type="checkbox"/> Spécialité 2 : « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » <input type="checkbox"/> Discipline « instrumentation scientifique » <input type="checkbox"/> Discipline « analyse et traitement des biens culturels » <input type="checkbox"/> Discipline « sciences de la nature et de l'environnement »
<input type="checkbox"/> Spécialité 3 : « programmation, évaluation et valorisation de la recherche » Discipline unique

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP
Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve orale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs au SIEC</i>

Je soussigné(e), NOM PRÉNOM, certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières à ce recrutement pour lequel je demande mon inscription.

A, le

Signature du candidat :

Veuillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.

*Concours interne***CHOIX DE LA SPÉCIALITÉ/DISCIPLINE**
(une ou plusieurs spécialités et disciplines peuvent être cochées)

- Spécialité 1 : « sciences humaines et sociales »**
 Discipline « sciences humaines »
- Spécialité 2 : « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales »**
 Discipline « instrumentation scientifique »
 Discipline « analyse et traitement des biens culturels »
- Spécialité 3 : « programmation, évaluation et valorisation de la recherche »**
Discipline unique

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve orale : Oui Non

Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs au SIEC

Je soussigné(e), NOM, PRÉNOM,
certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai eu connaissance des conditions
générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières à ce recrutement pour lequel je demande
mon inscription.

A, le

Signature du candidat :

Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.